



STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 10 décembre 2013

### **LE GOUVERNEUR CUOMO ACCEPTE LE RAPPORT FINAL DE LA COMMISSION SUR L'ALLÈGEMENT FISCAL DE L'ÉTAT DE NEW YORK**

Le Gouverneur de l'État de New York M. Andrew M. Cuomo a accepté aujourd'hui le rapport final de la Commission sur l'allègement fiscal de ses coprésidents, l'ancien gouverneur George Pataki et le président du Conseil d'administration de l'Université de l'État de New York et ancien contrôleur d'État Carl McCall. Mise sur pied après trois ans d'intégrité fiscale et de budgétisation responsable, la commission a reçu du Gouverneur Cuomo la responsabilité d'identifier une façon de réduire les impôts fonciers et d'entreprises afin d'aider les propriétaires de maison et d'entreprise de New York.

Les recommandations de la commission portent surtout sur l'allègement de l'impôt foncier pour les propriétaires de maison et entreprises de New York, et visent également à rendre l'économie de l'État plus concurrentielle. En plus d'offrir un allègement fiscal, la Commission recommande d'offrir des mesures d'encouragement aux gouvernements locaux pour qu'ils réduisent les coûts de leurs opérations. Parmi les autres recommandations, on compte la baisse du taux d'imposition d'entreprise à son plus bas en 46 ans, la réduction du taux d'impôt des fabricants du nord de l'État de New York au plus bas de son histoire et la mise à jour du droit de succession en vue d'aligner l'État de New York aux autres États. Ce rapport est rendu possible par trois ans d'intégrité fiscale et de budgétisation responsable, ce qui place l'État en position d'examiner de nouvelles façons d'offrir un allègement fiscal aux New-Yorkais. Le rapport peut être consulté ici :

[http://www.governor.ny.gov/assets/documents/commission\\_report.pdf](http://www.governor.ny.gov/assets/documents/commission_report.pdf)

« Durant beaucoup trop longtemps, les impôts fonciers ont représenté un fardeau écrasant pour les propriétaires de maison et d'entreprise de l'État de New York, nuisant à la croissance de l'emploi et poussant les familles et les individus à quitter l'État, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Bien que nous avons fait de grands progrès au cours des trois dernières années en réduisant les impôts pour tous les New-Yorkais, cette commission a pris le surplus de deux milliards de dollars découlant de notre budgétisation responsable et des réformes fiscales en vue de proposer de nouvelles réductions aux contribuables de New York. Il me tarde de travailler avec la Législature en vue d'examiner ces recommandations et de poursuivre nos efforts pour renverser la réputation de l'État à titre de capitale de l'impôt et faire de New York un État convivial pour les familles et les entreprises. »

French

Les recommandations de la commission en matière d'allégement fiscal se basent sur trois ans de budgétisation responsable, comme en maintenant les dépenses de l'État à 2 %, en mettant fin aux facteurs d'inflation budgétaire automatiques entraînant des dépenses pour Medicaid et dans l'éducation, par une réforme des pensions que fera économiser des dizaines de milliards de dollars aux contribuables et par une réduction de la main-d'oeuvre de l'État.

Le Gouverneur Pataki a déclaré : « Le Gouverneur Cuomo nous a demandé de nous concentrer sur les impôts fonciers et c'est ce que nous avons fait, en arrivant à un programme robuste qui offrira un véritablement allégement aux contribuables de la classe moyenne, surtout ceux ayant un revenu fixe. La commission recommande également des réformes nécessaires sur l'impôt foncier, commercial et énergétique, faisant en sorte que le taux maximum de l'impôt sur le revenu personnel diminue tel que prévu. La commission a fait des heures supplémentaires pour que nous puissions offrir nos recommandations aujourd'hui, et je suis fier des mesures auxquelles nous sommes arrivés. »

Le président H. Carl McCall a déclaré : « Ce rapport montre encore une fois ce qui est possible lorsqu'on met de côté les différences partisans pour le bien de la population. Les membres du conseil ont accepté la responsabilité du Gouverneur et son approche coopérative pour en arriver à des recommandations audacieuses rendues possibles par trois ans de budgétisation efficaces sur le plan fiscal, ce qui a permis de réaliser un surplus de deux milliards de dollars. L'ancien Albany aurait dépensé cet argent, mais sous l'égide du Gouverneur Cuomo, nous le remettons là où il appartient - dans la poche des contribuables. »

Les recommandations principales mises de l'avant par la commission sont basées sur la découverte que l'impôt foncier demeure l'impôt le plus lourd pour les individus, les familles et les entreprises de l'État de New York, ainsi qu'un important obstacle à la croissance économique. Les New-Yorkais continuent d'être confrontés aux factures d'impôt foncier les plus élevées au pays, qu'elles soient mesurées en termes absolus ou sous forme de pourcentage sur la valeur des maisons. La commission recommande l'utilisation de 1 milliard de dollars sur le revenu de 2 milliards de dollars en vue de réduire encore davantage l'impôt foncier des propriétaires de maison et d'offrir des mesures d'encouragement pour réduire les coûts au niveau local.

La commission recommande la création d'un programme gelant les impôts fonciers pour deux ans. Lors de la première année du gel, tous les propriétaires de maison admissibles dans les juridictions fiscales qui adoptent les budgets locaux restant à l'intérieur du plafond de l'impôt foncier recevraient un crédit d'État équivalent à la croissance de leurs impôts fonciers. Au cours de la deuxième année, le gel se poursuivrait pour les propriétaires de maison vivant dans des juridictions qui restent à l'intérieur du plafond sur les impôts fonciers et prennent des mesures pour réduire les coûts, comme le partage des services avec d'autres juridictions ou la consolidation.

De plus, bien que les programmes imposant un plafond et un gel sur les impôts fonciers peuvent empêcher la croissance du fardeau que ces derniers représentent, il est nécessaire d'offrir un allégement aux contribuables qui sont déjà écrasés par le taux actuel d'imposition foncière. La

French

commission recommande que l'État conçoive un programme qui ciblerait l'allégement de l'impôt foncier selon la capacité des propriétaires de maison à payer.

### **Réduction des taux d'impôt pour les entreprises qui rendent New York concurrentiel**

Pour favoriser la concurrentialité économique de New York, l'investissement et la croissance, la commission recommande des taux plus bas pour les entreprises ainsi qu'une structure fiscale simplifiée. Cela comprend la réforme et la simplification des impôts sur le revenu principal des entreprises de l'État, jumelées à une réduction du taux d'impôt sur le revenu des entreprises à 6,5 %, le plus bas taux d'entreprise depuis 1968. Le taux pour les fabricants du nord de l'État seraient encore plus fortement réduit, à 2,5 %, le plus bas taux de tous les temps. De plus, tous les fabricants profiteront d'une recommandation de la commission en vue de réduire les impôts fonciers des fabricants de 20 % par un programme de crédit d'État.

En vue d'encourager encore davantage le développement des affaires, la Commission recommande que l'évaluation temporaire des services publics (18-a), qui doit être éliminée en 2018, le soit plutôt en 2014 pour les clients industriels, ce qui fait que tous les autres clients verront la diminution accélérée de la surtaxe. Ensemble, ces propositions s'attaqueront aux barrières à l'investissement et à la croissance de l'emploi qui existent toujours dans le régime fiscal actuel.

### **Réforme du droit de succession**

La commission reconnaît le besoin de mettre à jour le droit de succession. New York reste un des 17 États seulement dotés d'un droit de succession ou d'une taxe successorale, et seulement deux États offrent actuellement une exonération inférieure. Parce que les seuils d'impôt foncier n'ont pas tenu le rythme avec la hausse de la valeur des maisons, de plus en plus de New-Yorkais de la classe moyenne se retrouvent soumis à cet impôt. La commission recommande par conséquent une importante réforme du droit de succession, augmentant le seuil de l'État à 5,25 millions de dollars, indexé à l'inflation, et réduisant le taux d'impôt.

Finalement, la commission endosse la majorité des propositions de la commission sur la réforme et l'équité fiscales en vue de simplifier la structure du système fiscal de New York en éliminant les impôts vexatoires.

###

Des informations supplémentaires sont disponibles sur [www.governor.ny.gov](http://www.governor.ny.gov)  
État de New York | Executive Chamber | [press.office@exec.ny.gov](mailto:press.office@exec.ny.gov) | 518.474.8418